## C:\Users\admin\Desktop\arton56972.jpgREPUBLIQUE DU BURUNDI

** **GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

**MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE,**

**DE L'ENERGIE ET DES MINES**

**DIRECTION GENERALE DE L’ENERGIE**

**PROJET SOLEIL NYAKIRIZA**

**N° DU PROJET  :** P164435 **N° DU DON :** IDA-D5670

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D’INTERET (FIRME)**

**SELECTION DE FIRME PAR LES EMPRUNTEURS DE LA BANQUE MONDIALE**

**L’INTITULE DE LA MISSION DU FIRME : RECRUTEMENT D’UN ADMINISTRATEUR-GESTIONNAIRE INTERNATIONAL DE FONDS DE SUBVENTION DE LA COMPOSANTE 3 DU PROJET ENERGIE SOLAIRE DANS LES COMMUNAUTÉS LOCALES « PROJET SOLEIL-NYAKIRIZA »**

No. de référence (selon le plan de Passation des Marchés) : **BI-REGIDESO-225556-CS-QCBS**

Relance de l’AMI : **09/AMI/CI/MINHEM/SOLEIL-NYAKIRIZA/2021**

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un financement de l’Association internationale de développement (IDA), et a l’intention d’utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat d’un Administrateur-Gestionnaire International de fonds de subvention de la composante 3 du Projet Soleil-NYAKIRIZA.
2. Les Services de consultants (« Les Services ») : l’Administrateur-Gestionnaire International de Fonds de Subventions sera chargé de la finalisation du modèle du FESEC, de l’opérationnalisation, du lancement, des recommandations pour le décaissement, de l’administration et du compte-rendu de tous les guichets du Fonds de Subventions jusqu’à la fermeture du fonds, prévue à ce jour au 1 mars 2026.
3. Les Termes de référence de recrutement d’un Administrateur-Gestionnaire International de fonds de subvention de la composante 3 du Projet Soleil-NYAKIRIZA  sont disponibles et peuvent être retirés **au Secrétariat de la Direction Générale d’Energie**, Ministère de l’Hydraulique, de l’Energie et des Mines ; BP : 745 BUJUMBURA, Boulevard de l’UPRONA Building NYOGOZI, 2ème étage,  Tél : (0257) 22 22 3888 ou par mail suivants : **ndamartin2001@yahoo.fr**  et  cizwilly@yahoo.fr  ou encore peuvent être consultés au site suivant :  www.regideso.bi
4. Le Projet Soleil-Nyakiriza invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution des Services.

Les critères pour l’établissement de la liste restreinte sont :

1.      ***Expérience et compréhension des secteurs du solaire et de la cuisson économe et propre en Afrique Sub-Saharienne (minimum deux (2) années)***

2***.***      ***Antécédents réussis dans la conception, la structuration et la gestion de fonds de subventions, y compris expérience dans la gestion de FBR ayant pour but de stimuler le marché ; idéalement des fonds crées par des banques multilatérales de développement et/ou institutions financières de développement et/ou agences bilatérales d’assistance au développement (minimum trois années)***

3.      ***Compréhension des facteurs de succès des entreprises de fabrication et distribution de foyers a biomasse***

4.      ***Expérience dans la gestion des relations et comptes rendus aux parties prenantes gouvernementales et a de larges institutions financières de développement est hautement souhaitée***

5.      ***Expérience ou compréhension du marché*** burundais ***est également souhaitable***

6.      ***Doit avoir délivré avec succès au moins deux (2) autres projets similaires au cours des dix (10) dernières années. Les similarités devant être: la taille, la complexité, la technologie, le contexte/environnement opérationnel et le cadre économique et social du pays client***

Le Projet Soleil Nyakirizase réserve le droit de ne pas prendre en compte les références qui ne comportent pas toutes les informations demandées et qui ne sont pas conformes au profil souhaité.

1. Il est porté à l’attention de la Firme Consultant que les dispositions du paragraphe 3.17 du « *Règlement de Passation des Marchés* *pour les Emprunteurs sollicitant le financement des projets d’Investissement : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l’AID*», Edition Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 , Août 2018 et Novembre 2020 , relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d’intérêts sont applicables
2. Les consultants peuvent s'associer à d'autres entreprises pour améliorer leurs qualifications, mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'un sous-traitant. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
3. Un consultant firme sera sélectionnée selon la méthode Sélection au Fondée sur la Qualité et le Coût en accord avec les procédures définies dans le Règlement de passation des marchés pour la sélection des consultants firmes.
4. Des informations supplémentaires peuvent être obtenues par voie électronique en soumettant des requêtes aux emails mentionnés au point 2 de la présente.
5. Les manifestations d’intérêt écrites en français doivent être transmis aux adresses E-mails mentionnés au point 2 de la présente  au plus tard le 06/08/2021  à 23heures 59 minutes (GMT +2) **avec mention : « Candidature au poste Administrateur-Gestionnaire International de fonds de subvention de la composante 3 du Projet Soleil-NYAKIRIZA»**

**A l’attention de: Monsieur le Directeur Général de l’Energie, Projet Soleil-NYAKIRIZA, Boulevard de l’UPRONA Building NYOGOZI, Secrétariat de la Direction Générale d’Energie 2ème étage,  BP: 745** **BUJUMBURA / BURUNDI**; **Tél : (0257) 22 22 3888 ; E-mail: ndamartin2001@yahoo.fr, cizwilly@yahoo.fr**

**FAIT A BUJUMBURA, LE ……………/……………../2021**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L’ENERGIE**

**Dr.Ir. Martin NDAYIZEYE**